BSPL
AUDIT ■ EXPERTISE COMPTABLE ■ STRATÉGIE

Bertrand SERRANO
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
DESS FISCAL
DEA ANALYSE FINANCIERE

Pierre LAUVERNAY
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
DESS AUDIT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2022

ASSOCIATION OGEC SAINT-JOSEPH

85, rue de Limayrac
BP 5202
31079 Toulouse Cedex 5
Siret : 776 944 191

BSPL

AUDIT ■ EXPERTISE COMPTABLE ■ STRATÉGIE

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **OGEC SAINT-JOSEPH** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

116 ROUTE D'ESPAGNE – HELIOS V – BAL 512
31100 TOULOUSE
SARL AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

TEL : 05.32.09.32.00
MAIL : bserrano@bspl.fr
MAIL : plauvernay@bspl.fr

commissaire aux comptes

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « 1. Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe concernant les faits significatifs de l'exercice, dont notamment les emprunts accordés et la situation immobilière de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

La note « 2.2 – principales méthodes d'évaluation et présentation » expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables relatives à ce poste et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

La note de l'annexe intitulée « 2.2.4 Provisions pour risques et charges » expose les règles et méthodes comptables relatives aux provisions pour gros travaux. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivi par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables relatives aux postes précités et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

116 ROUTE D'ESPAGNE – HELIOS V – BAL 512
31100 TOULOUSE
SARL AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

TEL : 05.32.09.32.00
MAIL : bserrano@bspl.fr
MAIL : plauvernay@bspl.fr

commissaire aux comptes

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

116 ROUTE D'ESPAGNE – HELIOS V – BAL 512
31100 TOULOUSE
SARL AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

TEL : 05.32.09.32.00
MAIL : bserrano@bspl.fr
MAIL : plauvernay@bspl.fr

commissaire aux comptes

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 8 mars 2023

SARL BSPL TOULOUSE
Commissaire aux comptes
Représentée par Bertrand SERRANO

116 ROUTE D'ESPAGNE – HELIOS V – BAL 512
31100 TOULOUSE
SARL AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

TEL : 05.32.09.32.00
MAIL : bserrano@bspl.fr
MAIL : plauvernay@bspl.fr

commissaire aux comptes

Bilan et Resultat

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois) Net	%	Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés,							
. Autres immobilisations incorporelles	170 028,01	165 790,27	4 237,74	0,02	9 002,18	0,04	
Immobilisations corporelles							
. Constructions	31 698 112,42	17 585 507,74	14 112 604,68	57,75	15 224 598,23	62,53	
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	8 468 292,46	7 761 234,37	707 058,09	2,89	864 806,40	3,55	
. Autres immobilisations corporelles	947 325,20	740 672,46	206 652,74	0,85	278 035,54	1,14	
. Immobilisations corporelles en cours	589 999,41		589 999,41	2,41	262 166,08	1,08	
Immobilisations financières							
. Participations et Créances rattachées	1 062,00		1 062,00	0,00	1 039,53	0,00	
. Prêts	54 348,00		54 348,00	0,22	44 096,00	0,18	
. Autres	3 757,78		3 757,78	0,02	3 757,78	0,02	
TOTAL (I)	***41 932 925,28***	***26 253 204,84***	***15 679 720,44***	64,16	***16 687 501,74***	68,54	
ACTIF CIRCULANT							
Avances et acomptes versés sur commandes	84 400,00		84 400,00	0,35	84 400,00	0,35	
Créances							
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	21 493,14	13 087,65	8 405,49	0,03	16 739,59	0,07	
. Autres	1 215 995,96		1 215 995,96	4,98	1 109 924,11	4,56	
Disponibilités	7 341 666,99		7 341 666,99	30,04	6 380 144,80	26,20	
Charges constatées d'avance	107 967,46		107 967,46	0,44	69 585,92	0,29	
TOTAL (II)	***8 771 523,55***	***13 087,65***	***8 758 435,90***	35,84	***7 660 794,42***	31,46	
Frais d'émission des emprunts (III)							
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecarts de conversion Actif (V)							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***50 704 448,83***	***26 266 292,49***	***24 438 156,34***	100,00	***24 348 296,16***	100,00	

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	14 849 339,52	60,76	8 696 006,10	35,72
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves pour projet de l'entité	345 916,33	1,42	345 916,33	1,42
Report à nouveau	331 308,27	1,36	5 799 592,70	23,82
Excédent ou déficit de l'exercice	939 297,11	3,84	685 048,99	2,81
Situation nette (sous total)	16 465 861,23	67,38	15 526 564,12	63,77
Subventions d'investissement	1 899 251,46	7,77	2 035 706,60	8,36
TOTAL (I)	***18 365 112,69***	75,15	***17 562 270,72***	72,13
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés	122 973,39	0,50	129 266,59	0,53
TOTAL (II)	***122 973,39***	0,50	***129 266,59***	0,53
PROVISIONS				
Provisions pour risques	20 000,00	0,08	20 000,00	0,08
Provisions pour charges	1 294 912,00	5,30	1 394 017,00	5,73
TOTAL (III)	***1 314 912,00***	5,38	***1 414 017,00***	5,81
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 341 067,18	13,67	4 079 345,68	16,75
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	382 221,13	1,56	392 226,80	1,61
Dettes fiscales et sociales	170 504,75	0,70	248 095,34	1,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	79 036,88	0,32	104 678,59	0,43
Autres dettes	662 328,32	2,71	418 395,44	1,72
TOTAL (IV)	***4 635 158,26***	18,97	***5 242 741,85***	21,53
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**24 438 156,34**	100,00	***24 348 296,16***	100,00

COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
116, route d'Espagne - Hélios V - Bât. 2
BSPL
31100 TOULOUSE
TOULOUSE

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

SAINT JOSEPH

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Ventes de biens et services						
- Ventes de prestations de services	7 153 926,04		9 624 830,02		-2 470 904	-25,66
- dont parrainages	-10 460,00		-6 121,85		-4 339	-70,88
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	3 170 484,32		12 406,63		3 158 078	N/S
- Ressources liées à la générosité du public						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	1 495 718,65		746 912,59		748 806	100,25
Autres produits	85 802,10		116 816,68		-31 014	-26,54
Total des produits d'exploitation (I)	***11 905 931,11***		***10 500 965,92***		***1 404 966***	
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	102 377,43		108 615,25		-6 238	-5,73
Autres achats et charges externes	4 171 523,93		3 577 248,40		594 275	16,61
Aides financières	132 500,00				132 500	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	404 413,35		374 219,57		30 194	8,07
Salaires et traitements	2 522 662,28		2 472 582,54		50 080	2,03
Charges sociales	965 495,22		978 192,49		-12 697	-1,29
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 599 180,52		1 699 242,68		-100 062	-5,88
Dotations aux provisions	1 294 912,00		872 436,00		422 476	48,42
Autres charges	4 382,36		9 550,55		-5 168	-54,11
Total des charges d'exploitation (II)	***11 197 447,09***		***10 092 087,48***			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***708 484,02***		***408 878,44***		***299 606***	73,28
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	2 863,42		3 810,90		-947	-24,85
Total des produits financiers (III)	***2 863,42***		***3 810,90***		***-947***	-24,85
CHARGES FINANCIERES:						
Intérêts et charges assimilées	22 662,80		28 527,19		-5 865	-20,55
Total des charges financières (IV)	***22 662,80***		***28 527,19***		***-5 865***	-20,55
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***-19 799,38***		***-24 716,29***		***4 917***	19,89
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***688 684,64***		***384 162,15***		***304 522***	79,27
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion	46 259,50		274 264,93		-228 005	-83,12
Sur opérations en capital	295 281,19		141 581,92		153 700	108,56
Total des produits exceptionnels (V)	***341 540,69***		***415 846,85***		***-74 306***	-17,86

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	82 385,70	113 664,44	-31 279	-27,51
Sur opérations en capital	8 542,52	1 295,57	7 247	559,61
Total des charges exceptionnelles (VI)	***90 928,22***	***114 960,01***	***-24 032***	-20,89
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	***250 612,47***	***300 886,84***	***-50 274***	-16,70
Total des produits (I + III + V)	12 250 335,22	10 920 623,67	1 329 712	
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	11 311 038,11	10 235 574,68	1 075 464	
EXCEDENT OU DEFICIT	***939 297,11***	***685 048,99***	***254 249***	37,11

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Annexes

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro

Préambule

Notre établissement, SAINT JOSEPH La Salle Toulouse a été fondé en 1840, c'est un établissement catholique d'enseignement.
Sont regroupés sur le même site, une école, un collège, un lycée général et technologique, une unité professionnelle et un campus.
Sous contrat d'association avec l'état, nous appliquons les mêmes obligations dans les domaines de l'enseignement que les établissements publics.
SAINT JOSEPH fait partie du réseau "LA SALLE FRANCE".

Nous nous efforçons d'accompagner au mieux les jeunes tout le long de leur scolarité et notamment en portant une attention particulière à ceux qui sont en difficultés scolaires, économiques ou culturelles. Pour cela, nous travaillons en collaboration avec les familles et les organismes succeptibles d'apporter une aide éducative.

Un CDI (centre de documentations et d''informations) est à la disposition des élèves afin de permettre à chacun de pouvoir renforcer leurs connaissances, en leur apportant également une aide personalisée à la maitrise des outils de recherche de l'information.
Plus de 1000 ordinateurs, Ipad sont mis à la disposition des équipes pédagogiques pour faciliter certains apprentissages.
Le sport a une place importante également au sein de l'établissement : nous disposons de gymnases, terrain de foot, piste d'athlétisme, dojo, mur d'escalade...
Un internat permet d'acceuillir 180 jeunes. De nombreuses activités leur sont proposées pour facilier leur intégration, la gestion du stress.

L'association peut se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement , à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes les formes.

Les moyens mis en oeuvre :
- personnel enseignant mis à disposition par l'Etat : 201
- personnel salarié OGEC : 79 équivalent temps plein
- locaux scolaires et para scolaires : 10 ha

L'exercice social clos le 31/08/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/08/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 24 438 156,34 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 939 297,11 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/02/2023 par le conseil d'administration.

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- Afin de respecter le plan comptable une correction a été opérée pour les concours publics : les sommes qui étaient jusqu'au 31/08/2021 dans les comptes 706512 à 706541 ont été comptabilisées dans les comptes 735112 à 735411.

- Prêt 500 000 Euros : ce prêt de 500 000 Euros, accordé le 9 Décembre 2019, pour l'aménagement des bâtiments scolaires a été débloqué partiellement le 6 Octobre 2020 pour 66 584,08 Euros. La mise à disposition du solde soit 433 415,92 Euros doit être effectuée au plus tard le 30 Octobre 2023.

- Prêt 7 000 000 Euros : ce prêt de 7 000 000 Euros, accordé le 16 Juin 2022, pour la restructuration des espaces de restauration a été débloqué partiellement le 12 Septembre 2022 pour 128 373,60 Euros. La mise à disposition du solde soit 6 871 626,40 Euros doit être effectuée au plus tard le 12 Mai 2026.
Le conseil économique du réseau La Salle a émis un avis favorable à ce projet.

- Crise sanitaire : l'OGEC avait ouvert un dossier auprès de l'assureur suite à la perte d'exploitation subie à cause de la crise sanitaire COVID 19 : une indemnité avait été perçue l'exercice précédent à hauteur 265 428 Euros. Un complément d'indemnité a été perçu au cours de cet exercice à hauteur de 18 988 Euros.

- Coût du personnel enseignant sous contrat rémunérés par le rectorat :
  - salaires bruts 2022 : 7 290 112 Euros
  - charges sociales 2022, environ 45% : 3 280 550 Euros

Il faut aussi prendre en compte la prévoyance de ce même personnel prise en charge par l'établissement soit pour 2022, 73 813 Euros soit un coût total de 10 644 484 Euros,

- Protocole d'accord avec l'association Accueils de Loisirs Saint Joseph La Salle : le conseil d'administration de Saint Joseph au cours d'une réunion le 18 Novembre 2021 a autorisé l'utilisation d'une partie des sommes perçues au titre des contributions des familles au financement des activités du CLAE Saint Joseph dans le strict respect de certaines finalités, le montant convenu a été de 120 000 Euros, somme constatée sur l'exercice en charge à payer.

- Convention ICAM : arrivée à terme le 31 Août 2022, elle est en cours de renégociation.

- Situation immobilière : un bail a été conclu entre la FONDATION DE LA SALLE et l'ASSOCIATION SAINT JOSEPH en Décembre 1997. Ce bail d'une durée de 9 ans est renouvelable par tacite reconduction par périodes de neuf années consécutives. Le prochain renouvellement doit intervenir en Décembre 2023.
A la demande de la FONDATION DE LA SALLE, les parties s'étaient rapprochées en vue de conclure un bail à construction afin notamment de sécuriser les investissements réalisés par l'ASSOCIATION SAINT JOSEPH. A ce jour la FONDATION DE LA SALLE ne souhaite pas donner de suite favorable à la conclusion de cette demande.

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et en appliquant la nomenclature comptable de l'enseignement catholique associé à l'Etat par contrat définie et publiée par la FNOGEC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Dans les résultats combinés sont intégrés les comptes des secteurs pédagogiques UFA et CFC, en plus de l'ICAM pour les classes préparatoires de TOULOUSE.

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La méthode de comptabilisation des composants est appliquée aux constructions et agencements selon les règles d'amortissement présentées ci-dessous, en conformité avec les recommandations de la FNOGEC. Il a été en effet considéré que la décomposition des autres immobilisations ne présentait pas de caractère significatif dans la mesure où chaque immobilisation formait un ensemble lié ayant des durée de vie similaires.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels	*1 à 5 ans*
Constructions	*10 à 40 ans*
Agencements et aménagements	*3 à 40 ans*
Installations techniques	*5 à 10 ans*
Matériels et outillages	*2 à 10 ans*
Matériel de transport	*4 ans*
Matériel de bureau	*2 à 5 ans*
Matériel informatique	*1 à 5 ans*
Mobilier	*1 à 20 ans*

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Provision pour gros travaux : chaque exercice la prévision des travaux sur 3 ans est estimée : la provision au 31 Août 2021 était de 1 262 644 Euros, 836 600 Euros de provsions constatés l'exercice précédent sur les travaux prévus au cours des 2 prochaines années ont été maintenus et il a été rajouté des travaux de peintures du parking des enseignants pour 153 000 Euros et les travaux pour les fenêtres du collège pour 170 000 Euros, travaux prévus sur 2024/2025.
Le total de la provision pour gros travaux s'élève donc au 31 Août 2022 à 1 159 600 Euros.
Sur l'exercice le montant des gros travaux réalisés et passés en charge a été de 553 448 Euros dont 291 550 Euros pour le changement de fenêtres pour lequel nous avons obtenu une subvention de 143 090 Euros non reçue à la clôture mais passée en produit à recevoir, la demande de versement ayant été faite le 10 Mars 2022.

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. La provision pour indemnité de départ à la retraite est calculée pour l'ensemble du personnel OGEC et ne comprend donc pas le personnel enseignant.
Le mode de calcul est indiqué ci-après.

La mathode retenue pour le calcul de cette provision est la méthode actuarielle. La convention collective retenue est celle de l'enseignement privé en tenant compte des paramètres suivants :
- départ à la retraite à 62 ans pour toutes les catégories
- taux de rotation du personnel : 1%
- taux d'augmentation des salaires : 1%
- taux des charges patronales 49% pour les cadres, 40% pour les non cadres et 44% pour les agents de maîtrise
- table de mortalité : TG05

La valeur de l'engagement au 31 Août 2022 est de 135 312 Euros, montant qui a été provisionné.

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.6 - Contributions volontaires :
NEANT

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation
Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent à l'exception des concours publics (cf Evénements significatifs de l'exercice)

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*170 028*			*170 028*
Immobilisations corporelles	*41 684 683*	*572 069*	*553 023*	*41 703 729*
Immobilisations financières	*48 893*	*10 274*		*59 168*
TOTAL	*41 903 605*	*582 344*	*553 023*	*41 932 925*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	*161 026*	*4 764*		*165 790*
TOTAL I	*161 026*	*4 764*		*165 790*
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui	*16 463 636*	*1 121 872*		*17 585 508*
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	*7 926 051*	*371 091*	*535 907*	*7 761 234*
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	*146 955*	*52 542*		*199 497*
Matériel de transport	*84 251*	*1 014*		*85 266*
Matériel de bureau et informatique	*434 184*	*21 726*		*455 910*
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	*25 055 077*	*1 568 244*	*535 907*	*26 087 415*
TOTAL GENERAL (I+II)	*25 216 103*	*1 573 009*	*535 907*	*26 253 205*

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	*8 405*	*8 405*	
Autres créances	*1 300 396*	*1 300 396*	
Charges constatées d'avance	*107 967*	*107 967*	
TOTAL	*1 416 769*	*1 416 769*	

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	*247 098*
Autres produits à recevoir	*535 150*
TOTAL	*782 248*

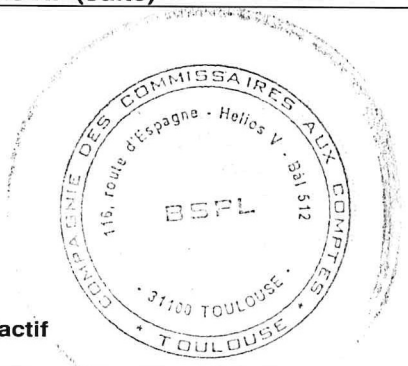

3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	*12 380*	*6 172*	*5 464*	*13 088*
Comptes financiers				
TOTAL	*12 380*	*6 172*	*5 464*	*13 088*

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	8 696 006	685 049	5 468 284		14 849 340
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	345 916				345 916
Dont générosité du public					
Report à nouveau	5 799 593			5 468 284	331 308
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	685 049		254 248		939 297
Dont générosité du public					
Situation nette	15 526 564	685 049	5 722 533	5 468 284	16 465 861
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	2 035 707		41 839	178 294	1 899 251
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	17 562 271	685 049	5 764 371	5 646 578	18 365 113
TOTAL dont générosité du public					

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Fonds reportés liés aux legs ou donations

NEANT

4.3 - Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont rembour-sements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générositédu public	*129 267*		*6 293*			*122 973*	
TOTAL	*129 267*		*6 293*			*122 973*	

COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TOULOUSE 118, route d'Espagne - Hélios V - Bât 512 - 31100 TOULOUSE - DEFI

4.4 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellt des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	*131 373* *1 262 644* *20 000*	*135 312* *1 159 600* *20 000*	*131 373* *1 262 644* *20 000*	*135 312* *1 159 600* *20 000*
TOTAL II	*1 414 017*	*1 314 912*	*1 414 017*	*1 314 912*
TOTAL GENERAL (I+II)	*1 414 017*	*1 314 912*	*1 414 017*	*1 314 912*
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		*1 363 912*	*1 414 017*	

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.5 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*3 341 067*	*1 183 310*	*2 157 757*	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*382 221*	*382 221*		
Dettes fiscales & sociales	*170 505*	*170 505*		
Dettes sur immobilisations	*79 037*	*79 037*		
Autres dettes	*662 328*	*662 328*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*4 635 158*	*2 477 401*	*2 157 757*	

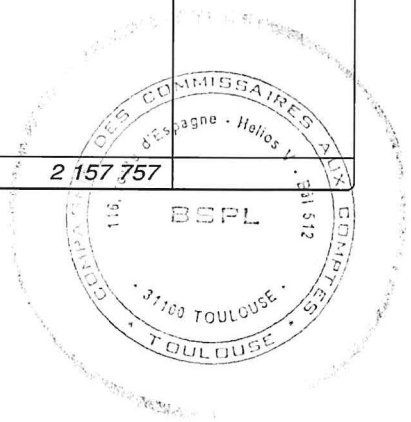

4.6 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*234 062*
Dettes fiscales & sociales	*11 553*
Autres dettes	*120 000*
TOTAL	*365 615*

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Concours publics et subventions

Concours publics :

- montant perçu de l'Etat (collège, lycées, ICAM) : 1 232 623 Euros
- montant perçu de la Région (lycées, ICAM) : 925 271 Euros
- montant perçu du Département : 616 085 Euros
- montant perçu de la commune (primaire) : 416 069 Euros

Subventions d'investissement :

- 143.090 Euros de la Région (reçue aprés le 31 Août 2022 et donc passée en produit à recevoir)
- 41 839 Euros de part de taxe d'apprentissage affectée aux investissements

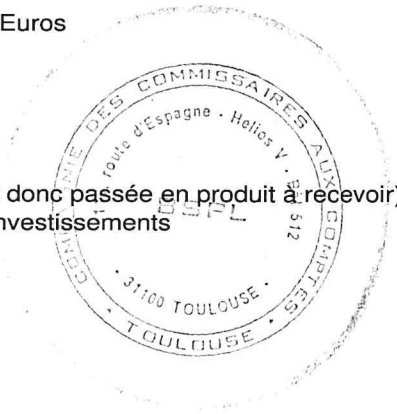

5.2 - Contributions volontaires en nature

NEANT

5.3 - Opérations de mises à disposition gratuire de biens

NEANT

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - Autres informations

6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties

6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :
NEANT

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :
NEANT

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Total		

COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 116, route d'Espagne - Helios V - Bât 2 - 31100 TOULOUSE - TOULOUSE

SAINT JOSEPH

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - Autres informations (suite)

6.2 - Rémunération des cadres dirigeants

Rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 : cette information n'est pas communiquée afin de respecter la confidentialité car seul un des trois plus hauts cadres dirigeants est salarié. En effet, tous les membres du conseil d'administration sont des bénévoles.

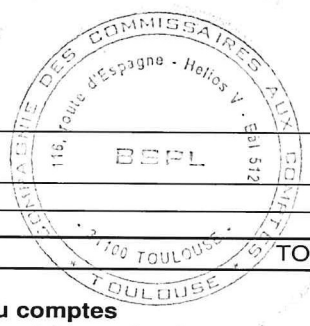

6.3 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	26	
Non Cadres	53	
TOTAL	79	0

6.4 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 16 782 Euros..